

# TROUBLE DE LA COGNITION MATHÉMATIQUE - DYSCALCULIE

Imaginez-vous devoir résoudre ce problème niveau CE2 :

« Dans un théâtre il y a 2% places. Pour une soirée, le guichet a déjà vendu 6,7 places à 1% e et 12% places à 2,2 e. Combien de places peut-il vendre encore ? »

C'est ce que vit une personne dyscalculique face à des données mathématiques.



## DÉFINITION

Trouble qui désigne des **difficultés à acquérir et maîtriser les notions de mathématique :**

- numération (notion de nombre)
- opérations arithmétiques (les 4 opérations de base)
- résolution de problème
- géométrie
- les personnes atteintes ont généralement de bonnes, voire de très bonnes capacités intellectuelles

## CONSÉQUENCES POSSIBLES EN SITUATION DE TRAVAIL

**Votre salarié(e) peut avoir des difficultés :**

- à compter sur ses doigts
- à ranger les objets, dans un ordre, les classer. . .
- à structurer et poser une opération
- avec certains concepts (quantités, différence, le tout et les parties, les conditions. . .)
- à passer du langage mathématique au français et inversement
- à s'organiser dans le temps et l'espace ce qui peut entraîner des difficultés dans les constructions géométriques (tracé et compréhension des figures géométriques)
- d'estime de soi

**EN PLUS DES EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS DÉJÀ PROPOSÉS, VOUS POUVEZ :**

- afficher les supports (tables d'addition, de multiplication, de conversion. . .) dans votre entreprise
- favoriser l'utilisation de calculatrices et de tout logiciel adapté
- schématiser, dessiner les procédures
- procéder par étape
- revenir sur les notions de base si nécessaire

**EN VOUS APPUYANT SUR DES ATOUTS COMME :**

- sa créativité
- ses capacités littéraires

# POUR ALLER PLUS LOIN, QUELQUES RÉFÉRENCES

[http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa-dt-dys-web-corrige-mai\\_2015.pdf](http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa-dt-dys-web-corrige-mai_2015.pdf)

<http://www.apedys.org>

<https://dyspraxie.info/>

[www.reseau-normandys.org](http://www.reseau-normandys.org)

<http://guidespratiquesavs.fr/pathologies/>

## Formation des personnes handicapées

En plus des dispositifs généraux de formation, une personne handicapée peut entrer en apprentissage pour obtenir une qualification et bénéficier d'aménagements particuliers. Elle peut aussi bénéficier d'une formation dans un centre de pré-orientation si elle rencontre des difficultés d'orientation. Enfin, elle peut bénéficier d'un contrat de rééducation ou suivre un stage pour se réaccoutumer à son ancien emploi si elle est devenue inapte à exercer sa profession, ou apprendre un nouveau métier. :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N198>

## Handicap et emploi dans le secteur privé

Les personnes en situation de handicap peuvent travailler en milieu ordinaire, en entreprise ordinaire adaptée à leurs possibilités ou encore en milieu protégé (en Ésat).<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N451>

## Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé - Version «facile à lire et à comprendre» (Falc)

caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)) [http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa\\_fiche\\_facilealire\\_rqth.pdf](http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facilealire_rqth.pdf)

## QUELQUES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

**Code de l'action Sociale et de la Famille** - Décret relatif à la maison départementale des personnes handicapées - n°2005-1587 du 19/12/2005

**Ministère de l'Éducation Nationale** - Circulaire sur l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats en situation de handicap - n°2003-100 du 25/06/2003 – B0 n°27 du 03/07/2003 - modifiée en 01/2012

**Code de l'action sociale et de la Famille** - Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - n°2005-102 du 11/02/2005 – JOFR n°36 du 12/02/2005